

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
08/07/2017	09/07/2017	F09317P0222

1. Intitulé du projet

Voie de Desserte - Quartier du Lion - Ville de Vitrolles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPLA Pays d'Aix Territoires

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-Louis VINCENT

RCS / SIRET

5 | 2 | 0 | 6 | 6 | 8 | 4 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0

Forme juridique

EPL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6. a	Constructions de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Ville de Vitrolles engage une opération qui a pour objet l'aménagement du secteur des anciens entrepôts de l'aéroport, quartier du Lion, en vue de la mise en œuvre d'un programme de constructions comportant logements collectifs, commerces et services ainsi qu'un futur équipement public (un groupe scolaire) qui s'accompagne de la création d'une nouvelle voie publique de desserte et de l'aménagement d'un carrefour d'accès sur la RD20.

La Ville de Vitrolles a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires la réalisation des aménagements VRD et espaces publics suivants :

- Création ou requalification des voiries primaires : aménagement du carrefour d'accès sur la RD20, création d'une voie de desserte primaire au sein du programme de construction, extension de voie primaire pour raccordement au chemin des oiseaux, création d'une promenade belvédère, d'une placette publique, et d'espaces verts.
- Renforcement des réseaux publics primaires (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, ERDF Basse Tension,....).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la réalisation d'une voie de desserte du quartier du Lion et répondre ainsi aux besoins des futurs usagers de l'opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement du futur giratoire sur la RD20 sera réalisé en coordination avec les services du Département et de l'État, en termes de conception et de réalisation des travaux de l'ouvrage. L'emprise estimée est de l'ordre de 3 000 m² et comprend l'aménagement des raccordements aux profils existants des voies latérales (voirie primaire d'opération/Chemin du Lion/RD20).

L'aménagement de la voirie primaire de desserte du programme du quartier du lion sera réalisé en coordination avec l'opérateur privé et ses prestataires. La réalisation des travaux, par phases, sera adaptée à l'avancement des constructions. La voie aura une emprise de 15 m et un linéaire d'environ 500 m.

La placette publique se situe entre deux programmes de construction, correspondant à une superficie d'environ 750 m².

La promenade Belvédère s'inscrit en parallèle à la voirie primaire, entre la RD20 au Sud et cette dernière.

Enfin, concernant le raccordement au chemin des oiseaux, une extension de la voirie primaire en direction de ce dernier sera réalisée avec une reconfiguration du raccordement au chemin des oiseaux existant et la gestion des transitions Voirie primaire (15 m) / Raccordement (8,5 m) / débouché de la promenade Belvédère.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement de la voie accompagne la réalisation d'un nouveau quartier regroupant du logement, des commerces, des activités économiques mais aussi des équipements publics comme la réalisation d'un groupe scolaire.

La voirie et les espaces publics seront intégrés au réseau public communal ou métropolitain.

Le giratoire sera intégré au réseau départemental ou métropolitain.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux objet de la présente demande (réalisation de la voie de desserte) sont concernés par une autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aménagement du futur giratoire sur la RD20.....	Emprise d'environ 3 000 m ²
Voie primaire de desserte du programme du quartier du lion.....	Emprise de 15 m et linéaire d'environ 500 m
Placette publique.....	Superficie d'environ 750 m ²
Raccordement au chemin des oiseaux.....	Linéaire d'environ 110 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Quartier du Lion
13127 Vitrolles

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5 ° 23 ' 14 " 70 Lat. 43 ° 45 ' 33 " 60

Point d'arrivée :

Long. 5 ° 22 ' 80 " 37 Lat. 43 ° 45 ' 87 " 03

Communes traversées :

Vitrolles

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for project description and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur de projet est situé dans un secteur urbain des espaces proches du rivage au titre de la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vitrolles est couverte par les dispositions du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome Marseille Provence. Cependant, le secteur de projet n'est pas situé dans une zone de protection. Le territoire du Pays d'Aix est couvert par un PPBE 2015-2020 soumis à l'approbation du conseil communautaire du 17 décembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation (SRCE, SDAGE...)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - PPRT de Brenntag approuvé le 4 novembre 2013 - PPRT de Butagaz, prescrit le 10 novembre 2009 (pas encore approuvé) - PPR retrait-gonflement des argiles approuvé le 27 février 2017 - PPRI prescrit le 18 décembre 2007 - PPR feu de forêt prescrit le 30 mars 2011 - PPR Inondation prescrit le 16 février 1999 - PPRN mouvement de terrain/tassements différentiels prescrit le 29 janvier 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il a été relevé quelques zones polluées à l'intérieur de l'emprise foncière. Ces zones seront dépolluées lors de la réalisation du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le secteur de projet se situe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 1,9 km de la ZPS FR9312009 "Plateau de l'Arbois". - à 1 km de la ZICO PAC13 "Plateau de l'Arbois, garrigues de Lançon et chaîne des Côtes".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements ne seront connus qu'au niveau de l'étude du PRO.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements ne seront connus qu'au niveau de l'étude du PRO.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par (cf PLU de la Ville de Vitrolles) : - Canalisation d'hydrocarbure liquide - Gazoduc de Berre-Pas de lancier
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en limite d'une zone de risque mouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet desservira des constructions (logements, hôtel ou activité économique, commerces et services), ce qui engendrera des déplacements/trafics supplémentaires. Une étude de trafic et circulation a été menée (cf annexe 7) afin de vérifier la possibilité de desserte du projet et de préservation des conditions de circulation sur le réseau de voiries. Le principe retenu est celui d'un giratoire de 20 m de rayon, avec 2 voies en entrée sur la RD20 et 2 voies en entrée sur la future voie primaire de l'opération.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier sera probablement source de nuisances sonores ; des mesures de réductions adéquates seront préconisées avec les entreprises chargées des travaux. Le projet n'est pas source de bruit. Il n'est pas non plus concerné par des nuisances sonores malgré sa proximité avec l'aéroport Marseille Provence. Le PEB classe effectivement le secteur en dehors de toute zone de protection. La RD20 située à proximité peut engendrer des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'engendrer des vibrations par l'utilisation de certains engins. Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera les émissions lumineuses du fait de l'éclairage de la voie.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des rejets d'eaux pluviales.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'emprise était auparavant occupé par les entrepôts de l'aéroport, aujourd'hui non exploités.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe sur une zone déjà artificialisée et le projet permettra la dépollution du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir annexe n°6

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°7 : Etude de trafic et de circulation - Horizon Conseil - 2015
Annexe n°8 : Diagnostic environnemental faune et flore - Décembre 2015
Annexe n°9 : Évaluation des incidences Natura 2000 - Novembre 2015
Ces deux dernières études ont été réalisées sur l'emprise du projet d'aménagement pour lequel la présente voie de desserte est soumise à cas par cas.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Aix-en-Provence

le, 27 juin 2017

Signature

SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

SPLA au capital de 500 000 €

Siège social : 2 rue Lapierre - 13100 AIX EN PROVENCE

Adresse postale : BP 80251

13608 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

R.C.S. AIX EN PROVENCE 520 668 443

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

